



Recommandations politiques pour améliorer la conservation des terres privées

Ce projet LIFE+, qui combine à l'échelle européenne, des sondages, des webinaires, des entretiens, des conférences et des recherches, nous a donné l'occasion de traduire nos idées en politiques concrètes, afin de renforcer la conservation des terres privées en Europe. Un livret complet est disponible sur le site web de LIFE <http://landisforever.eu/>

60% du réseau Natura 2000 appartient à des propriétaires privés. La conservation des terres privées est ainsi un moyen important pour enrayer la perte de biodiversité en Europe. Plus les moyens de conservation des terres privées sont variés, plus un propriétaire aura des chances de trouver un outil qui convient à ses besoins individuels. En outre, les propriétaires privés sont davantage encouragés par une organisation ou une association en laquelle ils ont confiance.

1. Fiducies foncières

En général, les fiducies foncières sont des sociétés indépendantes et caritatives qui se concentrent sur les objectifs et les activités de conservation de la nature. Les fiducies foncières sont financées par des dons de particuliers, de sociétés et de fondations privées et/ou par des subventions gouvernementales.

Les fiducies foncières peuvent acquérir et gérer des terres et assurer la gestion en vue d'objectifs de conservation. Les fiducies foncières peuvent aussi acquérir des intérêts partiels dans les terres avec le propriétaire ; en général, ces intérêts partiels prennent la forme de servitudes de conservation. En Europe la propriété légale, la gestion et le contrôle de la propriété sont souvent combinés au sein d'une seule organisation. En fournissant des incitations financières et des compensations aux propriétaires fonciers privés qui pourraient permettre aux fiducies foncières d'offrir des services de collaboration aux propriétaires fonciers, le gouvernement peut encourager une plus grande coopération entre les fiducies foncières et les propriétaires fonciers afin d'obtenir des résultats de conservation plus nombreux et meilleurs.

Le financement des activités des fiducies foncières devrait être rendu possible dans les conditions normales du marché. Pour ce faire, le paiement des services écosystémiques devrait être développé davantage.

2. Servitudes

Un accord volontaire mais juridiquement contraignant entre un propriétaire foncier et une entité (souvent appelée land trust). Le propriétaire foncier renonce à certains droits sur le terrain à des fins de protection de la nature, tout en conservant la propriété et l'utilisation du terrain d'une manière qui n'est pas contraire aux conditions de la servitude. Pour cela, le propriétaire foncier obtient une compensation (déduction fiscale, paiement direct, etc.) pour la valeur de développement ou de production perdue de la terre. Le propriétaire foncier conserve le droit d'utiliser la terre, de produire sur la terre, de la vendre et de la transmettre à ses héritiers. Les contrats de servitude lient les propriétaires actuels et futurs du terrain, de manière permanente ou pour la durée convenue dans le contrat. Le contrat de servitude décrit également l'indemnisation du propriétaire foncier si une perte économique importante est prévue.

Les servitudes pourraient être un excellent instrument pour réaliser le paiement des services écosystémiques et/ou des résultats de conservation en compensant le propriétaire privé pour la perte de son droit sur sa terre. Il a été démontré que les servitudes sont déjà légalement possibles dans de nombreux États membres de l'UE. Toutefois, il serait bon d'informer activement les États membres de l'UE des possibilités qui s'offrent à eux en leur demandant d'apporter des (petites) adaptations à leurs lois sur la conservation de la nature afin de mettre

pleinement en œuvre l'utilisation des servitudes.

3. Programmes de conservation

Le propriétaire foncier conclut un contrat volontaire (pour une période limitée) avec une organisation ou une agence gouvernementale afin de garantir que la propriété est utilisée ou gérée à des fins de conservation. Grâce aux accords de programme, le propriétaire foncier peut recevoir un soutien ou une compensation financière pour ses investissements en matière de conservation. Ce contrat a une fin claire.

Les programmes de conservation sont souvent méconnus du grand public. Des campagnes d'information plus larges pourraient garantir une meilleure appréciation des efforts déployés par les propriétaires privés pour conserver la biodiversité.

Les programmes de conservation des espèces sont intéressants pour les propriétaires fonciers privés. Souvent, ces mesures ont un faible impact sur le domaine (aucune restriction ou des restrictions très limitées concernant l'utilisation des terres) mais avec quelques mesures mineures, elles peuvent faire la différence pour la survie de certaines espèces.

4. Désignation des terres / OECM

Les réserves privées sont définies comme des terrains appartenant à des particuliers qui ont été mis de côté pour la protection de la nature et de ses composants par des moyens légaux ou d'autres moyens efficaces pour des bénéfices personnels ou publics, par exemple, le filtrage naturel de l'eau, la gestion du gibier, ... Le propriétaire foncier soumet volontairement (une partie) du terrain en tant que réserve privée et accepte un engagement à long terme pour gérer le terrain de manière bénéfique à la conservation de la nature dans un cadre légal ou administratif.

Les entités gouvernementales doivent être en mesure de garantir la reconnaissance et le soutien à long terme et de permettre au gestionnaire des terres de bénéficier d'une certaine flexibilité si des facteurs externes l'exigent.

En donnant une plus grande indépendance aux gestionnaires de réserves privées combinant les défis de conservation, économiques et sociaux, plus de propriétaires privés participeraient à ce programme.

5. Labels

Les labels sont des instruments importants pour les propriétaires privés car ils leur donnent la possibilité de montrer leur engagement envers la conservation de la nature. Les labels permettent également de récompenser les propriétaires privés pour la conservation de la nature.

En Europe, le label le plus connu dans le domaine de la conservation des terres privées est le Wildlife Estates Label, un réseau de domaines exemplaires qui ont volontairement accepté d'adhérer à la philosophie de la gestion

de la faune et de l'utilisation durable des terres.

Autres outils prometteurs :

- La gérance des terres
- Contrats de conservation
- Accords Safe Harbor
- Échange de terres à des fins de conservation
- Financement de l'acquisition de terres à des fins de conservation

Mécanismes d'incitation et de compensation pour les propriétaires fonciers privés

Chaque outil doit offrir la possibilité de couvrir une éventuelle perte financière ou de valeur foncière par un soutien financier ou des opportunités économiques. Un grand nombre de propriétaires privés tendent vers le paiement des services écosystémiques, avec une préférence pour les paiements annuels et les avantages fiscaux. Le paiement des services écosystémiques permet de fournir des services à la société avec un retour économique vers le propriétaire privé. Les paiements annuels sont facilement intégrables dans les modèles économiques existants. Les propriétaires privés ont tendance à s'engager davantage dans les programmes de conservation lorsqu'une redevance annuelle y est associée, même si cette dernière n'est pas, à long terme, plus élevée que le paiement unique.

Les paiements annuels à long terme ne sont cependant pas encore courant pour les accords de conservation. Pour s'assurer que le budget nécessaire reste disponible pour le paiement annuel des services écosystémiques, des marchés séparés devraient être développés.

Financial compensation mechanisms

- Paiements directs du gouvernement (basés sur le résultat/les mesures mises en œuvre, compensation des coûts/des pertes économiques)
- Paiement direct des ONG (subvention, fonds)
- Avantages fiscaux (impôt sur le revenu, impôt foncier, droits de succession)
- Label ou certification pour l'accès au marché

Bien que les incitations financières soient nécessaires, les paiements seuls risquent d'être insuffisants pour inciter à des niveaux élevés de participation aux programmes d'accords de conservation. Si le propriétaire est conscient de la valeur intrinsèque qu'il tire de la présence d'une biodiversité de grande valeur, il sera plus disposé et motivé à participer.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Les questions fondamentales suivantes devraient être prises en compte lors du développement des outils de conservation des terres privées :

- L'ensemble des outils proposés doit respecter la diversité des propriétaires privés et être proposé sur une base volontaire.
- L'engagement dans un programme de conservation doit aboutir à une reconnaissance publique.
- Une communication claire et transparente sur les outils disponibles est cruciale.
- L'outil doit contribuer à faire de la conservation une utilisation des terres économiquement réalisable.
- Les outils doivent offrir une certaine flexibilité en cas de menaces portant atteinte à la valeur de la terre, par exemple le changement climatique, les maladies ou les aspects qui sont hors de contrôle du propriétaire foncier.
- L'échange de connaissances à double sens lors de la conclusion d'un contrat est essentiel pour encourager la confiance et la coopération.
- Un soutien en matière d'assurance et de responsabilité du propriétaire privé lors de l'ouverture du terrain au public est nécessaire.
- Les exigences en matière d'application et de suivi doivent être égales et réalisables pour les propriétaires individuels et les ONG.
- Les outils et leurs mécanismes de compensation doivent être organisés dans un cadre dans lequel le propriétaire peut avoir confiance sur le long terme.
- La nature "permanente" des programmes de conservation est dans de nombreux cas une préoccupation pour les propriétaires fonciers si seulement une compensation unique peut être offerte.
- Des frais annuels devraient être proposés, même si, à long terme, ils ne sont pas plus élevés qu'un paiement unique.

Institutions qui soutiennent la conservation des terres privées

D'après cette étude, les organisations de propriétaires fonciers privés semblent être les partenaires les plus fiables. Mais les gouvernements font également bonne figure. Les propriétaires fonciers considèrent également que les relations avec les organisations environnementales non gouvernementales peuvent être améliorées dans la plupart des pays si cette coopération peut être organisée dans un cadre clair et transparent.

Une fiducie foncière ou une organisation de gérance reconnue s'est avérée être une institution efficace à cet égard. Une fiducie foncière garantit la valeur de conservation d'une terre à long terme, en tenant compte de la réalité du propriétaire privé individuel.

Les organisations de fiducie foncière gèrent elles-mêmes les terres ou confient la gestion à une organisation ou à un gestionnaire individuel qui a démontré sa capacité à gérer les terres selon certains critères de conservation. La gestion de la conservation peut inclure la protection de l'habitat et des espèces, ainsi que la garantie que la terre reste destinée à l'agriculture (extensive), à la sylviculture, à certaines valeurs de l'écosystème ou à une utilisation récréative de plein air dans le respect de la nature. La plupart des fiducies foncières sont des sociétés privées indépendantes qui se concentrent sur les activités de conservation ou un département d'une plus grande organisation dont les missions vont au-delà de la conservation.

Quel devrait être le rôle des institutions de soutien

- **Fournir le cadre juridique**

Les cadres juridiques sont essentiels pour garantir des perspectives à long terme. La stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité s'inscrit dans une perspective à long terme. Les outils de conservation et les incitations doivent contribuer à cette perspective, qui est bénéfique pour la nature, pour les propriétaires fonciers, pour la confiance dans les partenariats et pour justifier l'utilisation des fonds publics pour ces investissements de conservation.

- **Communiquer sur les préoccupations à des niveaux plus élevés**

Le changement climatique, les réglementations strictes et la fiscalité élevée sont des défis importants à relever pour les propriétaires fonciers privés.

- **Assurer la confiance des propriétaires fonciers en préservant une certaine autonomie**

Un certain niveau d'autonomie est un élément clé pour les propriétaires fonciers qui influence sur leur volonté de s'engager dans des accords ou des programmes de conservation. Convenir d'un objectif de conservation, en laissant au propriétaire foncier la flexibilité d'atteindre ses objectifs de la manière la plus appropriée pour sa région, plutôt que de lui dicter strictement le "comment faire".

- **Assurer l'échange de connaissances et d'expertise**

Un échange de connaissances à double sens est essentiel pour encourager la confiance et la coopération afin de construire une bonne relation de travail.

- **Soutenir la mise en œuvre du programme**

Les organisations de soutien doivent s'assurer que les propriétaires fonciers privés et les organisations de protection de la nature bénéficient d'une égalité des chances en matière d'investissement et qu'ils établissent des liens de confiance et de coopération avec les organisations de protection de la nature. Il faut toujours du temps pour établir la confiance, et toutes les parties devraient le prendre, en identifiant les problèmes communs, les intérêts et les possibilités de coopération afin de les exploiter ensemble. Trouver un terrain d'entente est une étape essentielle dans ce processus que nous avons mis en place avec ce projet, une coopération entre les propriétaires privés et les ONG de conservation de la nature conduit à une situation gagnant-gagnant. .

Conclusion

Bien qu'il existe une grande variété parmi les propriétaires fonciers individuels actifs, leurs objectifs de gestion sont le plus souvent à long terme, comme devrait l'être une conservation durable de la nature. Avec une structure claire et transparente, ils peuvent agir comme les parties prenantes les plus efficaces dans les initiatives de conservation et compléter l'approche des organisations de conservation, qui dépend souvent d'un système politique à court terme.

Le projet "Land Is For Ever" a reçu un financement du programme LIFE de l'Union Européenne dans le cadre de la convention de subvention LIFE17PREBE001.

